



## Communiqué de presse

25 mai 2021

# La Ville de Genève plantera cet automne les premières forêts Miyawaki de Suisse

**Deux sites ont été retenus pour un projet pilote. Adoptée dans de nombreuses villes dans le monde, la méthode cherche à imiter les caractéristiques des forêts primaires en plantant de manière dense une large variété d'espèces indigènes. Ces micro-forêts urbaines, plantées de manière participative, poussent vite, abritent 20 fois plus de biodiversité, permettent de lutter contre les îlots de chaleurs et d'assainir l'air et l'eau de pluie.**

La Ville de Genève accueillera cet automne les deux premières forêts Miyawaki de Suisse. La butte Ferdinand-Hodler et la zone industrielle des Charmilles (ZIC) ont été retenues par le Service des espaces verts (SEVE) pour la concrétisation de ce projet pilote de micro-forêts urbaines, en partenariat avec l'entreprise genevoise Forêt B. Ces deux sites offrent des espaces potentiels d'un minimum de 400m<sup>2</sup> au total, ce qui permettra de planter 1200 plants d'arbres et arbustes, en impliquant la population des quartiers alentour. La méthode du botaniste japonais Akira Miyawaki, adoptée dans de nombreuses villes en Europe et dans le monde, permet de créer des écosystèmes forestiers résilients, de développer la biodiversité et les corridors écologiques urbains, d'améliorer la qualité de vie des riverain-e-s et de renforcer le lien social autour d'un projet participatif.

### **Des forêts urbaines denses, à la croissance rapide**

La démarche, reconnue pour son efficacité en termes de végétalisation en milieu urbain, repose sur diverses spécificités. Après avoir travaillé le sol en vue d'obtenir les qualités d'un sol forestier meuble et riche – en utilisant les résidus de céréales de la Brasserie du Mât, présente sur la ZIC, pour favoriser une économie circulaire –, elle préconise la plantation d'une large variété d'essences indigènes de manière dense, soit 3 arbres par m<sup>2</sup>, afin de stimuler leur concurrence et leur symbiose. Réalisables sur de petites parcelles d'un minimum de 100m<sup>2</sup>, soit l'équivalent de dix places de parking, et sur tout type de sol (friches industrielles, sols dégoudronnés, espaces verts...), ces micro-forêts se caractérisent par une croissance rapide (1 mètre par an) grâce à leur forte densité et un entretien limité aux trois premières années de vie. Si l'essai s'avère concluant, il s'agira par la suite de convertir des parcelles actuellement goudronnées – notamment des places de parking – en micro-forêts. Une identification de lieux potentiels est en cours. «Pour augmenter rapidement et efficacement la proportion de surfaces végétalisées du territoire de la ville, qui est la plus dense de Suisse, il est primordial d'explorer toutes les pistes innovantes qui s'offrent à nous, explique Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge des finances, de l'environnement et du logement. A une époque où l'urgence climatique doit être une préoccupation de tous les instants, la méthode Miyawaki présente de nombreux atouts dans la lutte et l'adaptation au changement climatique, alliant des avantages écologiques et environnementaux à un outil pédagogique efficace. Sa mise en

œuvre contribuera à sensibiliser la population à l'importance de préserver la biodiversité et nos écosystèmes.»

### **Des espaces naturels qui favorisent la biodiversité**

La création de micro-forêts permet de répondre à plusieurs objectifs du Conseil administratif en termes de transition écologique. Ces espaces naturels rendent de nombreux services dits écosystémiques en contribuant notamment à la lutte contre les îlots de chaleur, à l'assainissement de l'air, à une séquestration durable de CO<sub>2</sub> grâce à un sol riche en humus, à une meilleure infiltration des eaux de pluie (5 à 6 fois supérieure à celle d'un terrain engazonné) ou encore à la création de barrières acoustiques. Ils constituent par ailleurs un allié de taille dans la préservation et le développement de la biodiversité et des corridors biologiques. En effet, la biodiversité est un système qui fonctionne en réseau et chaque îlot de verdure améliore les possibilités de déplacement des espèces végétales et animales. En offrant un habitat privilégié pour la faune et la flore grâce à la diversité et la densité des arbres, ces forêts sont en moyenne 20 fois plus riches en la matière. En outre, elles enregistrent une concentration plus faible de certains nuisibles, les rendant plus résilientes aux effets du changement climatique. Quant à l'aspect participatif et pédagogique, il revêt une composante essentielle de la démarche. Des communautés de bénévoles seront créées, sous la houlette de l'entreprise Forêt B. Elles vont pouvoir s'impliquer pour la plantation et l'entretien de leur forêt. Cela offrira l'opportunité aux citoyen-ne-s de se réapproprier l'espace public, de renforcer les liens sociaux et d'être sensibilisé-e-s au rôle et à l'importance de ces écosystèmes et de la biodiversité en se reconnectant à la nature.

### **A propos d'Akira Miyawaki**

*Akira Miyawaki est un botaniste japonais qui a développé une méthode de restauration des forêts dans les années 70. A ce jour, il est impliqué dans la plantation de plus de 40 millions d'arbres dans le monde, principalement en Asie, grâce à l'aide de gouvernements, d'entreprises et de bénévoles. Il faudra attendre les années 2000 pour que sa méthode soit appliquée en Europe, dans un milieu tempéré. Depuis 2015, plus de 200 micro-forêts ont vu le jour aux Pays-Bas, en Belgique et en France. En observant les caractéristiques des écosystèmes des forêts primaires, Akira Miyawaki a pu identifier les éléments à prendre en compte pour les imiter et ainsi créer des forêts naturelles, sur n'importe quel type de sol, même fortement dégradé. Akira Miyawaki a reçu le prix « Blue Planet 2006 », l'équivalent d'un prix Nobel d'écologie, qui récompense les efforts exceptionnels dans la recherche scientifique contribuant à résoudre les problèmes environnementaux mondiaux.*

*Contact pour les médias :*

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif, Département des finances, de l'environnement et du logement, en contactant Mme Anna Vaucher, collaboratrice personnelle  
078 760 97 97 ou [anna.vaucher@ville-ge.ch](mailto:anna.vaucher@ville-ge.ch)

Mme Joëlle Martinoya, responsable Forêt B  
076 711 64 35 ou [joelle@foret-b.ch](mailto:joelle@foret-b.ch)  
[www.foret-b.ch](http://www.foret-b.ch)